

15 septembre

**Adresse au Roi adoptée par la Chambre.
Réponse de Sa Majesté**

ADRESSE

157 / 60 1871.

DE

LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANS

A Sa Majesté.

Sire,

Dès ses premiers pas sur le sol de sa nouvelle patrie, Votre Majesté fut saluée par les acclamations unanimes du peuple Belge; chaque jour ce peuple a senti se resserrer les liens qui l'attachent au Chef qu'il s'est choisi, et qui a si noblement répondu à sa confiance. Recevez de nouveau, Sire, par notre organe, l'hommage de son dévouement et de sa reconnaissance.

Un des premiers soins qui vont occuper votre Gouvernement c'est, nous aimons à le voir, le développement des principes posés dans cette Constitution que le peuple Belge s'est donnée, et qui renferme les germes les plus féconds de civilisation et de prospérité pour le pays.

Les suites inévitables d'une grande commotion politique, quelques causes plus anciennes et d'autres qui se rattachent à l'état général de l'Europe, ont gravement compromis les intérêts de l'industrie et du commerce. La Chambre des Représentans voit avec satisfaction la sollicitude de Votre Majesté pour ces souffrances, auxquelles le Gouvernement ne peut accorder un trop vif intérêt, et que les richesses de notre sol et l'activité de ses habitans ne tarderont pas à faire oublier. Nous serons prêts à concourir à toutes les mesures que nous croirons propres à favoriser ces deux sources de la prospérité publique.

Nous accueillons l'espérance que des négociations pourront être ouvertes à cet égard, à l'aide des rapports déjà établis avec deux puissances voisines : notre désir est de les voir bientôt s'étendre aux autres États.

L'ordre et l'économie dans les dépenses publiques sont des conditions essentielles de la richesse des nations. Les vues que Votre Majesté nous communique sur cet objet important, sont celles de la Chambre. Elle ne négligera rien pour les mettre en pratique et pour alléger, autant que les besoins de l'État et la dignité du pays le permettront, les charges qui pèsent sur le peuple.

Si la paix générale, si les vœux d'une puissance amie à laquelle nous lient si intimement et nos intérêts et nos sympathies, exigent le sacrifice de quelques-unes de nos forteresses, nous nous flattons, Sire, que dans les négociations relatives à la démolition de ces places, le Gouvernement n'oubliera rien de ce qui importe à la sûreté et à l'honneur de la Belgique.

Livrée tout entière à la joie de posséder celui qu'elle regardait comme le gage de son bonheur et de ses relations amicales avec les autres États, après avoir accédé aux vues pacifiques des puissances européennes, la Belgique se reposait dans l'espoir d'une paix avantageuse et prochaine, quand elle se vit naguère surprise au milieu de ses fêtes, par un ennemi déloyal qui, au mépris des engagements contractés par lui et garantis par les cinq puissances, envahit subitement nos frontières désarmées. Le courage de nos soldats dut céder au nombre. Sur eux ne retombe pas le blâme de ce manque d'organisation et d'ensemble que présenta presque toute l'armée, et qui, s'il s'explique peut-être par la confiance dans l'armistice, reste encore à se justifier aux yeux du pays et de ses Représentans. Dans ces circonstances critiques, une Nation généreuse nous prêta son assistance et défendit chez nous notre révolution et la sienne, désormais inséparables. S'il faut vivement regretter que l'imminence du danger n'ait pas permis alors au Gouvernement de réunir les Mandataires de la Nation, pour sanctionner, comme ils l'eussent fait, les mesures commandées par le salut de l'État, la Belgique n'en a pas moins vu avec reconnaissance, qu'au premier appel, elle pouvait compter sur l'amitié du peuple Français et sur le soutien de son puissant Monarque.

Votre Majesté nous informe que des négociations sont ouvertes pour terminer nos différends avec la Hollande. Nous sommes convaincus, Sire, que conformément à vos nobles paroles, l'honneur et les intérêts du peuple Belge y seront défendus avec persévérance et dignité. Les puissances médiatrices ne peuvent avoir oublié qu'à leur intervention, la Belgique s'arrêta au milieu de sa victoire, pour assurer le repos de l'Europe; et nous ne pouvons croire que ce soit en violant la foi jurée, que notre adversaire ait amélioré sa position.

Nous attendrons avec confiance, le résultat des négociations : s'il trompait notre espoir, si la paix n'était pas possible à des conditions justes et honorables, comptez, Sire, sur le dévouement de la Nation; elle est prête à tous les sacrifices pour maintenir ses droits et l'honneur de votre couronne.

Parmi les projets qui lui sont annoncés, et qui doivent fixer son attention particulière, la Chambre accueillera avec le plus vif empressement les lois relatives à la réorganisation de l'armée. La bravoure la moins contestée ne supplée point à l'absence d'une organisation forte et d'une discipline sévère. Pénétré de ce principe, votre Gouvernement ne saurait donc presser avec trop d'activité et d'énergie la reconstitution de cette armée, qui, ralliée autour de son Roi, sous la conduite de chefs habiles, saura défendre avec honneur, avec succès, l'indépendance de notre commune patrie.

(3)

Non, Sire, cette patrie adoptive qui vous est chère, et dans laquelle vous n'avez jamais cessé d'espérer, ne trahira ni ses devoirs ni votre confiance. Non, la crise d'où sort la Belgique n'aura point eu pour elle les conséquences fâcheuses qu'en espéraient ses ennemis. Vous la retrouverez aujourd'hui plus forte, plus dévouée, plus déterminée à soutenir par tous ses efforts ses droits et les vôtres. Nous savons que pour fonder son indépendance et ses libertés, une Nation a besoin de courage et de constance; qu'elle s'instruit et retrempe ses forces aux épreuves même de l'adversité. Les Belges n'ont pas oublié non plus qu'il y a un an, à pareille époque, il ne leur fallut que quatre jours pour s'élever au rang de Nation. Fiers d'un si beau souvenir, fiers d'avoir à leur tête le Roi de leur affection et de leur choix, si le salut du pays le demande, ils combattront pour lui avec la même ardeur qu'ils l'ont vu combattre pour eux, et la victoire n'abandonnera pas la cause de la justice et de la liberté.

Bruxelles, le 15 septembre 1831.

Le Président de la Chambre des Représentans,
(Signé) **E.-C. DE GERLACHE.**

Les Secrétaires, Membres de la Chambre,
LIEDTS.
L. LEBÈGUE.
H. DELLAFAILLE.

RÉPONSE DU ROI.

Messieurs,

Je suis heureux de recevoir, par votre organe, les nouvelles assurances du dévouement du peuple Belge. Je ne négligerai rien pour mériter de plus en plus son amour et sa reconnaissance.

La réorganisation de l'armée est, en ce moment, l'objet de ma plus vive sollicitude. Je regrette sincèrement que l'impérieuse nécessité d'assurer l'indépendance du pays, nous oblige d'imposer à la Nation quelques nouveaux sacrifices. Quoique je sois persuadé qu'elle les supportera avec résignation, pour achever le grand œuvre de sa régénération politique, il me sera bien doux néanmoins de pouvoir diminuer graduellement le fardeau des charges publiques et de me livrer tout entier au soin d'améliorer le bien-être physique et moral d'un peuple qui a si noblement placé en moi toute sa confiance.

J'éprouve d'ailleurs une douce satisfaction de voir que la Chambre des Représentans sait apprécier mes intentions, et que mon Gouvernement trouvera en elle tout l'appui dont il a besoin dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons.
